

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de traiteur et événements

Mise a jour 10/01/2026

MENTIONS LÉGALES

Le présent site est édité par :

Prestige de Chef / Amour et Délice

Forme juridique : **EI réel simplifié**

Adresse du siège social : 162 rue d'Alsace, 88100 Saint-Dié-des-Vosges

SIRET : **49538261600029**

Téléphone : **0660214859**

Adresse email : prestigedechef@orange.fr ou contact@prestigedechef.fr

Responsable de la publication : **Prestige de Chef**

Hébergement du site :

Wix.com et Amen

Article 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par **Prestige de Chef / Amour et Délice**, auprès des clients particuliers et professionnels.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, matérialisée par la signature du devis.

Article 2 – TVA

Prestige de Chef bénéficie de la franchise en base de TVA.

TVA non applicable – article 293 B du CGI.

Article 3 – Réservation – Paiement – Acompte Mariage , prestation familiale , salle des fêtes , association etc.

La réservation devient ferme uniquement après : Pour les particuliers

- signature du devis,
- versement d'un acompte de **30 %**.

Pour les prestations mariage et événements en salle :

- solde exigible **40 jours avant la prestation**.

Pour les prestations à domicile :

- solde exigible **le jour de la prestation**.
- paiement à **30 jours** suivant la date de facture.

Pour les clients professionnels :

-Acompte de 30 à 50 % selon les indications présent sur le devis , le solde à réception de la facture ou

A 30 jours . Toute commande est ferme après acceptation du devis et encaissement d'un acompte de 50 %, ayant valeur d'acompte et non d'arrhes.

Le démarrage des prestations est conditionné à l'encaissement effectif de cet acompte.

Tout acompte incomplet ne vaut pas confirmation de commande.

En cas d'annulation par le client après versement de l'acompte, celui-ci restera acquis au prestataire.

Moyens de paiement acceptés : carte bancaire, virement, chèque, espèces.

◆ ARTICLE 3.1 – BOUTIQUE EN LIGNE

Modalités de paiement et validation des commandes

Toute commande passée via la boutique en ligne est soumise à une **validation préalable par Prestige de Chef / Amour et Délice**.

Le paiement ne peut intervenir **qu'après confirmation expresse de la commande par le Prestataire**, adressée au client par courrier électronique.

La commande ne devient ferme et définitive **qu'après validation par le Prestataire et encaissement effectif du règlement**.

Modalités de règlement selon le délai avant livraison ou exécution de la prestation :

• **Commandes dont la date de livraison ou d'exécution est comprise entre cinq (5) et trente (30) jours** avant la prestation :

Le règlement est exigible en totalité à la commande et doit être effectué **exclusivement par carte bancaire ou virement bancaire**.

• **Commandes dont la date de livraison ou d'exécution excède trente (30) jours** avant la prestation :

Le règlement est exigible en totalité à la commande et peut être effectué par **carte bancaire, virement bancaire, chèque ou espèces**, sous réserve d'acceptation par le Prestataire.

Prestige de Chef / Amour et Délice se réserve le droit de **refuser tout paiement par chèque**, sans avoir à en justifier le motif.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute commande en cas de non-paiement, de paiement partiel ou d'informations incomplètes ou erronées.

Article 4 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, **le droit de rétractation ne s'applique pas** aux prestations de services fournies à une date déterminée (événements, mariages, réceptions).

Article 5 – Révision de prix

Prestige de Chef se réserve le droit d'ajuster ses tarifs en cas d'augmentation significative et imprévisible des coûts des matières premières ou fournisseurs.

Le client sera informé par écrit.

En cas de refus, le client pourra résilier le contrat et obtenir le remboursement de l'acompte versé.

Article 6 – Menus

Les menus sont choisis à l'avance et sont identiques pour l'ensemble des convives, sauf régimes spécifiques signalés.

En cas de rupture fournisseur ou de retrait sanitaire d'un produit, Prestige de Chef proposera un produit de remplacement équivalent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 7 – Nombre de convives

Le nombre définitif de convives doit être communiqué **40 jours ouvrés avant la prestation**.

La facturation sera établie sur cette base, sans réduction possible en cas de baisse ultérieure.

Article 8 – Annulation et report

Toute annulation entraîne la perte de l'acompte.

Un report est possible sous réserve de disponibilité, valable **12 mois**.

En cas de décès du conjoint ou d'un enfant, l'acompte est intégralement remboursé sur justificatif.

Article 9 – Responsabilité

Prestige de Chef ne saurait être tenu responsable des dommages résultant d'une mauvaise conservation des denrées après livraison, du non-respect des consignes sanitaires ou d'informations erronées fournies par le client.

La responsabilité du Prestataire est limitée dans les conditions prévues par la loi.

Article 10 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas d'événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 11 – Tribunal compétent

Pour les **clients professionnels**, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal judiciaire d'Épinal.

Pour les **clients particuliers**, les règles légales de compétence s'appliquent.